

Pour les Infirmiers Anesthésistes
Collectif Haut Normand
Collectif Nord. Pas de Calais, Picardie à
Collectif Aquitaine
Collectif Corse

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat,
de la Décentralisation et de la
Fonction Publique.
80 rue de LILLE
75007 Paris

Courriel : collectifiade.hn@gmail.com
c.iade.nord@gmail.com
iade.aquitaine@gmail.com
collectifiadedecorse@gmail.com

Le 20 Janvier 2014.

Madame La Ministre de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique.

Les Infirmiers Anesthésistes sont très inquiets.

Si un dialogue social semblait s'instaurer avec nos tutelles. Nous sommes au regret de constater que depuis la réunion obtenue au Ministère de la Fonction Publique le 23 Octobre 2012 avec Madame Lebret Sophie en présence du Syndicat National des infirmiers Anesthésistes, un des syndicats nous représentant et d'un représentant du Collectif Haut Normand, nous n'avons plus aucune réponse aux nombreux courriers envoyés par nos représentants syndicaux.

La réforme Licence Master Doctorat instaurée par Madame Roselyne Bachelot en 2010 a été très mal vécue par la profession.

Si nous avons obtenu une reconnaissance de notre niveau d'étude au grade MASTER pour les nouveaux diplômés de 2014, nous n'avons toujours aucune réponse concernant la possibilité d'accéder à ce grade pour les infirmiers Anesthésistes déjà en activité.

Cette réforme fut couplée à une revalorisation salariale liée à celle des retraites. Nous ne pouvons que dénoncer l'écrasement de la nouvelle grille salariale induite par l'obtention de la catégorie Sédentaire.

Nous demandons à retrouver notre corps professionnel avec une grille indiciaire prenant en compte notre niveau d'étude et nos responsabilités.

La catégorie Sédentaire a entraîné la perte de la reconnaissance de la pénibilité. Nous travaillons de jour comme de nuit ce qui entraîne des conséquences néfastes, à long terme, sur notre Santé.

Nous demandons de nouvelles mesures reconnaissant la pénibilité de notre métier et de la filière infirmière en général.

L'augmentation salariale octroyée contre l'abandon de la catégorie Active sera annihilée pour la plupart d'entre nous lors de notre départ à la retraite.

Cet état s'est aggravé par l'impossibilité, à partir du 2 janvier 2013, de valider les années contractuelles, ce qui a pour conséquence d'entraîner des allongements de carrière, pour des départs à taux plein, non négligeables.

Nous devons vous signaler que de nombreux collègues, au vu de cette injustice, sont restés en catégorie Active et se sont condamnés par la même occasion à rester dans une catégorie dite « en voie d'extinction ».

Notre profession se retrouve divisée entre la catégorie Active et Sédentaire avec des statuts et des grilles salariales différentes.

Nous ne pouvons accepter cela et demandons un regroupement de tous les infirmiers Anesthésistes sous une même grille salariale reconnaissant notre niveau d'étude, nos compétences, la pénibilité avec la possibilité de rachat des années contractuelles.

La profession a été mise en danger, il y a quelque mois par une tentative de la direction de l'Hôpital de Roubaix d'embaucher des infirmiers ayant fait une formation en Anesthésie d'une année en Belgique (formation non validée officiellement dans ce même pays.)

Nous vous demandons de veiller à notre exclusivité de compétences qui a permis d'obtenir un haut niveau de sécurité en Anesthésie dans notre pays.

Cette exclusivité pourrait être mise à mal par l'arrivée d'infirmiers ayant un diplôme en Anesthésie étranger non reconnu et non validé par nos différentes instances mais aussi par l'Article 51 de la loi Hôpital, Patient, Santé et Territoire.

Nous savons que des nouvelles réformes de la Santé et de la Fonction Publique sont en préparation et devraient aboutir en 2014.

Le Président de la République vous demande dans un courrier du 5 octobre 2012 de prendre en compte nos préoccupations.

Devant le silence actuel, malgré de nombreux courriers de nos syndicats, nous vous demandons Madame La Ministre avec tout le respect que nous vous devons, de réexaminer notre dossier avec Madame Marisol Touraine et d'ouvrir au plus vite des discussions avec les syndicats nous représentants avant que les réformes de la Santé et de la Fonction Publique ne s'appliquent.

La profession n'acceptera pas d'être les oubliés et les victimes d'une nouvelle réforme ne les considérant pas.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez Madame La Ministre, croire en l'expression de notre plus profond respect.

Pour les infirmiers Anesthésistes.
Le collectif Haut Normand
Le collectif Nord - Pas de calais
Le collectif Aquitaine
Le collectif Corse

Pièces jointes : Copie de la Lettre du Président de la République du 5 Octobre 2012.
Copie de la lettre de Marylise LEBRANCHU du 21/12/2012.
Copie de l'intervention de Marisol Touraine à l'Assemblée Nationale
le 7 avril 2010.